

**N° 6597<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session extraordinaire 2013-2014

---

**PROJET DE LOI**

**relatif à la coordination et à la gouvernance des finances  
publiques et modifiant:**

- a) la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité  
et la trésorerie de l'Etat**
- b) la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une  
inspection générale des finances**

\* \* \*

**DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT**

(3.6.2014)

Par dépêche du 28 mai 2014, le président de la Chambre des députés a saisi le Conseil d'Etat d'un amendement au projet de loi sous objet qui a été adopté par la Commission des finances et du budget lors de sa réunion du 27 mai 2014.

Au texte de l'amendement était joint un commentaire explicatif.

L'amendement en question n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 3 juin 2014.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Victor GILLEN

